

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3563

présenté par
M. Descrozaille

à l'amendement n° CE|1914 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, après les mots :

« Avant le 1er juillet 2025, puis »

Insérer les mots :

« au plus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel